

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01079

Numéro SIREN : 792 004 525

Nom ou dénomination : CIEL ET TERRE INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 28014

Copie certifiée conforme
A. Vea

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	511 669	179 435	332 234	434 568
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	186 442	109 724	76 717	63 865
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 069 950		1 069 950	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	83 267	35 611	47 656	29 268
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 211 507	827 750	383 758	279 217
Autres immobilisations corporelles	222 455	107 676	114 780	76 770
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	206 368		206 368	33 384
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	3 507 975	12	3 507 963	2 170 877
Créances rattachées aux participations	4 935 351	465 725	4 469 626	3 340 134
Autres titres immobilisés				
Prêts	35 000		35 000	1 367 008
Autres immobilisations financières	202 500		202 500	226 138
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 172 484	1 725 933	10 446 551	8 021 228
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	1 661		1 661	53 841
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	118 870		118 870	86 677
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 253 216	401 967	1 851 249	2 318 085
Autres créances	1 259 259		1 259 259	1 396 565
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 357 907		1 357 907	4 522 232
Charges constatées d'avance (3)	451 772		451 772	18 849
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 442 684	401 967	5 040 717	8 396 249
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	41 408		41 408	156 696
TOTAL GENERAL	17 656 576	2 127 901	15 528 675	16 574 174
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	769 300	769 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 229 995	9 229 995
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	58 830	58 830
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 184 621	261 602
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 879 966	-2 446 223
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 993 538	7 873 504
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	41 408	156 696
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 408	156 696
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 531 794	6 819 574
Emprunts et dettes financières diverses (3)	60 078	12 417
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		189 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 050 060	937 904
Dettes fiscales et sociales	1 124 771	522 236
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 694	17 286
Produits constatés d'avance (1)	588 028	
TOTAL DETTES	10 370 424	8 498 417
Ecart de conversion passif	123 305	45 556
TOTAL GENERAL	15 528 675	16 574 174
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 911 386	5 059 890
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 459 038	3 249 527
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 902	936
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	2 264 384	802 460
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 949 365	718 117
Chiffre d'affaires net	4 213 749	1 520 576
Dont à l'exportation	2 607 916	1 423 524
Production stockée	-640 208	37 891
Production immobilisée	1 069 950	
Subventions d'exploitation	81 581	133 932
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	711	2 146
Autres produits	1 604 243	1 834 833
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 330 026	3 529 379
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 759 112	970 169
Variations de stock	18 264	48 051
Achats de matières premières et autres approvisionnements	972 708	152 249
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 993 259	3 040 020
Impôts, taxes et versements assimilés	77 769	172 748
Salaires et traitements	1 916 732	1 981 517
Charges sociales	829 220	689 008
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	374 180	358 472
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	465 737	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	401 967	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	149 911	378 140
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 958 859	7 790 374
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 628 833	-4 260 995
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	23 823	1 501 942
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	10 611	
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	156 696	156 884
Différences positives de change	66 954	44 380
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	258 084	1 703 206
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	41 408	156 696
Intérêts et charges assimilées (4)	91 850	90 386
Différences négatives de change	3 197	46 506
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	136 455	293 588
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	121 629	1 409 619
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-3 507 204	-2 851 376

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	135 963	
Sur opérations en capital	44 441	266 923
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	180 404	266 923
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20 086	188 219
Sur opérations en capital	47 463	231 314
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	67 549	419 533
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	112 855	-152 610
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-514 383	-557 763
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 768 514	5 499 507
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 648 479	7 945 731
BENEFICE OU PERTE	-2 879 966	-2 446 223
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	23 823	78 644
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		34 220



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : CIEL ET TERRE INTERNATIONAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 15 528 675 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 2 879 966 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2022.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A partir de 2021, les frais R&D (salaires et dépenses externes) relatifs de développement de nouveaux produits prochainement commercialisables ont été activés en immobilisations en cours.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 0 à 5 ans
- * Agencements des constructions : 3 à 10 ans
- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le montant du crédit impôt recherche comptabilisé sur l'exercice est de 472 179 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	511 669			511 669
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	194 484	1 109 265	47 357	1 256 392
Immobilisations incorporelles	706 153	1 109 265	47 357	1 768 061
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	55 875	27 392		83 267
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	925 447	303 150	17 090	1 211 507
- Installations générales, agencements aménagement divers	40 013	6 391		46 403
- Matériel de transport	48 089	67 454	16 990	98 553
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 736	23 980	23 216	77 499
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	33 384	206 368	33 384	206 368
Immobilisations corporelles	1 179 544	634 735	90 680	1 723 598
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 511 011	2 938 015	5 700	8 443 326
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 593 146	1 780	1 357 426	237 500
Immobilisations financières	7 104 157	2 939 795	1 363 126	8 680 826
ACTIF IMMOBILISE	8 989 853	4 683 795	1 501 163	12 172 484

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	332 234	20,00
Total	332 234	

Immobilisations corporelles

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-EURO

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
CIEL ET TERRE JAPAN	77	3 274	100,00	130	130	331		5 543	317	
LAKETRICITY ENERGY SDN. BHD.			100,00							
SAS LAKETRICITY	200	-249	100,00	200	200	111		2	-249	
CIEL ET TERRE INDIA CTSP	547	4	99,00	658	658	1 218		6 019	205	
LAKETRICITY USA INC.	182	-265	100,00	164	164	183		4	-263	
CIEL ET TERRE ENERGY SDN. BH	778	-468	100,00	730	730	124		4	-468	
CIEL ET TERRE THAILAND	3	-128	100,00	3	3	795		1 843	-251	
CIEL ET TERRE USA	182	-1 071	100,00	181	181	1 492		1 787	-541	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
LAKETRICITY TAIWAN	2 257	-516	50,00	1 128	1 128			51	-271	
CIEL ET TERRE TAIWAN	600	2 081	50,00	300	300			13 814	2 280	
FLOATING SOLAR UK LIMITED	23		50,00	13	13					
CIEL ET TERRE EAST ASIA LIMIT			50,00							
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	77 101	102 334		179 435
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130 619	26 463	47 357	109 724
Immobilisations incorporelles	207 720	128 797	47 357	289 159
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 607	9 004		35 611
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	646 231	198 609	17 090	827 750
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 582	7 164		38 746
- Matériel de transport	12 103	13 081	2 241	22 943
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 383	17 524	15 920	45 987
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	760 906	245 382	35 251	971 037
ACTIF IMMOBILISE	968 625	374 179	82 608	1 260 196

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 137 098 EURO

Et se ventile

- A moins d'un an 3 964 247 EURO

- A plus d'un an 5 172 851 EURO

Produits à recevoir

	Montant
CREANCE CT THAILANDE	794 858
CLIENTS FAC. A ETB. EXPORT	237 366
CLIENTS FAC. A ETB. EXP. JAPAN	170 790
CLIENTS FAC. A ETB. EXP. USA	88 847
CLIENTS FAC. A ETB. EXP. INDIA	444 361
Total	1 736 222

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 401 967 EURO. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Dépréciation créances CT East Asia	401 967
TOTAL	401 967

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 769 300,00 EURO décomposé en 76 930 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	76 930	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	76 930	10,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	261 602
Résultat de l'exercice précédent	-2 446 223
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-2 184 621
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-2 184 621
Total des affectations	-2 184 621

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	769 300				769 300
Primes d'émission Ecart de réévaluation	9 229 995				9 229 995
Réserve légale Réserves générales Réserves réglementées	58 830				58 830
Report à Nouveau	261 602	-2 446 223	261 602	261 602	-2 184 621
Résultat de l'exercice	-2 446 223	2 446 223	-2 879 966		-2 879 966
Dividendes					
Subvention d'investissement Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	7 873 504		-2 618 364	261 602	4 993 538

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	156 696	41 408	156 696		41 408
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	156 696	41 408	156 696		41 408
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		41 408	156 696		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 370 424 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 902	1 902		
- à plus de 1 an à l'origine	6 529 892	1 618 506	4 711 386	200 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	60 078	60 078		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 050 060	2 050 060		
Dettes fiscales et sociales	1 124 771	1 124 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 694	15 694		
Produits constatés d'avance	588 028	588 028		
Total	10 370 424	5 459 038	4 711 386	200 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	800 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 088 944			
(**) Dont envers Groupe et associés	56 163			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	452 010
FRAIS BANCAIRES A PAYER	1 902
INTERETS COURRUS	3 915
DETTES PROV POUR CP	107 314
DETTE PROV POUR CS SUR CP	43 877
CHARGES A PAYER TAXES SALAIRES	18 443
Total	627 460

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	441 235		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE BPI	10 537		
Total	451 772		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	588 028		
Total	588 028		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	242 118	553 211	795 329
Ventes de marchandises	1 150 493	1 113 891	2 264 384
Produits des activités annexes	213 224	940 813	1 154 037
TOTAL	1 605 834	2 607 915	4 213 749

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 800 EURO

Honoraire des autres services : 4 500 EURO

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79100000 TRANSFERT CHARGE EXPLOITATION	711	
Transfert de charges d'exploitation	711	
Total	711	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 45 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total		


Engagements financiers

Engagements donnés

La société n'a pas évalué les indemnités de départ volontaire en retraite au 31/12/2021.

La société a consenti à un nantissement de premier rang sur son fonds de commerce de diagnostic, conseil, ingénierie, construction, investissement, exploitation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, fabrication et négoce de tous produits ou système en rapport avec la production d'électricité renouvelable. Ce fonds est situé à Sainghin en Mélançois, 100 avenue Harrison.

Cette garantie a été donné en contrepartie d'un prêt de 500 000 € à la BNP Paribas remboursable en 84 mois.

Copie certifiée conforme


CIEL ET TERRE INTERNATIONAL
 SAS au capital de 769 300.00 €
 Siège social : 100 avenue Harrison 59262 Sainghin en Mélançois
 RCS Lille Métropole 792 004 525

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30
 JUN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par une perte de - 2 879 965.89 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate un montant de 1 625 € de charges, amortissements et dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur la proposition du président, d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à - 2 879 965.89 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau - 2 879 965.89 €

Après affectation le report à nouveau s'élève à - 5 064 586.68 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2020						
31/12/2019						
31/12/2018	500 055.00 €	85.00 €				

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de la présidence, à savoir :

La société CIEL ET TERRE

Société à responsabilité limitée, au capital de 49 053.94 €,

Dont le siège social est à Sainghin en Mélançois (59 262) -100 avenue Harrison,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

Sous le numéro 490 529 419 RCS I.I.L.L.E METROPOLE,
Représentée par Monsieur Alexis GAVEAU, co-gérant.

A 314 160 € HT par an, au titre de son mandat social, pour l'exercice clos au 31.12.2021.

Aucun bonus n'a été attribué au Président pour l'exercice clôturé au 31.12.2021.

L'assemblée décide de fixer la rémunération fixe du président à 320 443 € HT pour l'exercice 2022 (2% d'augmentation), avec un bonus variable de 5% du résultat net.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve lesdites conventions et les conclusions du rapport.

Chacune de ces conventions a été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'actionnaire intéressé et a été approuvée par les autres actionnaires.

CINQUIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

LE PRESIDENT
Ciel et Terre, représenté par
M. Alexis GAVEAU

DocuSigned by:
Alexis Gaveau
A639079BE1CE40C

Copie certifiée conforme
G. V. G.

CIEL ET TERRE INTERNATIONAL
SAS au capital de 769 300.00 €
Siège social : 100 avenue Harrison 59262 Sainghin en Mélantois
RCS Lille Métropole 792 004 525

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à onze heures vingt, les actionnaires de la société CIEL ET TERRE INTERNATIONAL, SAS au capital de 769 300 euros divisé en 76 930 actions de 10 euros, se sont réunis au 100 avenue Harrison à Sainghin en Mélantois en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par la SARL Ciel et Terre, représentée par M. Alexis Gaveau, co-gérant.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent la majorité des actions ayant droit de vote ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que Monsieur Thierry Trompette commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est présent.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- le rapport du président ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions.

Le président rappelle que les documents et renseignements nécessaires ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par les textes légaux et les statuts. A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Décisions en matière ordinaire :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des rémunérations de la présidence

- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- Pouvoir en vue des formalités.

Il donne ensuite lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes. Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par une perte de - 2 879 965.89 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate un montant de 1 625 € de charges, amortissements et dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur la proposition du président, d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à - 2 879 965.89 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau - 2 879 965.89 €

Après affectation le report à nouveau s'élève à – 5 064 586.68 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2020						
31/12/2019						
31.12.2018	500 055.00 €	85.00 €				

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de la présidence, à savoir :

La société CIEL ET TERRE

Société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 000.00 €.

Dont le siège social est à Sainghin en Mélançois (59 262) -100 avenue Harrison,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

Sous le numéro 490 529 419 RCS LILLE METROPOLE,

Représentée par Monsieur Alexis GAVEAU, co-gérant.

A 314 160 € HT par an, au titre de son mandat social, pour l'exercice clos au 31.12.2021.

Aucun bonus n'a été attribué au Président pour l'exercice clôturé au 31.12.2021.

L'assemblée décide de fixer la rémunération fixe du président à 320 443 € HT pour l'exercice 2022 (2% d'augmentation), avec un bonus variable de 5% du résultat net.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve lesdites conventions et les conclusions du rapport.

Chacune de ces conventions a été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'actionnaire intéressé et a été approuvée par les autres actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par le président.

Monsieur Alexis GAVEAU

Représentant la société CIEL ET TERRE, Présidente

DocuSigned by:
Alexis Gaveau
A639079BE1CE40C...

Copie certifiée conforme



THIERRY TROMPETTE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS CIEL ET TERRE INTERNATIONAL
100 AVENUE HARRISON
59262 SAINGHIN EN MÉLANTOIS

**Rapports du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31/12/2021**

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

100 rue de la République - 59200 HELLEU - Tél : 03 20 78 11 12 - Fax : 03 20 78 00 98
S.A. M.N.C. - RCS HELLEU 321 801 210 - WEB : www.trompette.fr
Siret : 328 08 247 00033 - APN : 59 20 Z - TVA : 03280824700033

SAS CIEL ET TERRE INTERNATIONAL
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2021

A l'assemblée générale de la société CIEL ET TERRE INTERNATIONAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIEL ET TERRE INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les capitaux propres de votre société qui s'élevaient à 7 873 504 € au 31/12/2020 ont diminué à cause de la perte de l'exercice de 2 880 164 €. L'augmentation de capital de 2020 pour un montant total de 7 999 295€ a permis que cette perte ne remettre pas en cause la continuité de l'exploitation. A l'issue de cet exercice 2021 les capitaux propres s'élèvent donc à la somme de 4 993 340€.

Les engagements financiers de votre société envers ses filiales et participations qui représentent un total de 3 507 776€ en titres de participation et 4 935 351€. Concernant votre filiale CT EAST ASIA(Chine) les titres ont été cédés pour 1 € symbolique et la créance de 465 725€ a fait l'objet d'une dotation en provision à hauteur de 100%.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président : la SARL Ciel et Terre, représenté par M. Alexis GAVEAU.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

HEM, le 14 juin 2022
Thierry TROMPETTE,
Commissaire aux comptes.

